

Jean-Pierre Sueur : « Contre la disparition des taxes locales »

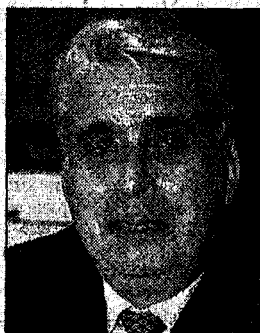
Propos recueillis par
Laurence Chavane

LE FIGARO ECONOMIE. – Les budgets 2000 prévoient le gel ou la baisse des impôts locaux dans plusieurs grandes villes. Est-ce une inflexion purement électorale ou s'inscrit-elle dans la durée ?

Jean-Pierre SUEUR. – Une stabilité des taux d'imposition et parfois des baisses d'impôts ont déjà été enregistrées dans les budgets 1999 des grandes villes. A coup sûr, ce mouvement s'accroîtra en 2000. Chacun pense, bien sûr, aux prochaines municipales. Mais le phénomène va au-delà. Les élus voient bien que la fiscalité locale a atteint des niveaux qu'il ne faut pas dépasser.

Dans quels domaines portent les efforts ?

La situation financière des villes est plus saine qu'il y a cinq ans. Nous avons progressé dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la gestion de la dette et de la trésorerie. Nous



Jean-Pierre Sueur, président de l'Association des maires des grandes villes de France, maire d'Orléans.

continuons à investir tout en maîtrisant l'endettement, ainsi près de la moitié de l'investissement est financée par l'autofinancement. Et des économies d'échelle sont aussi réalisées avec le développement de l'intercommunalité : la montée en puissance de communautés d'agglomération est encouragée par des dotations de l'Etat aux collectivités. La réforme de la part salariale de la taxe profes-

sionnelle, progressivement prise en charge par l'Etat, est également significative pour les contribuables. La loi prévoit aussi la réforme des contingents d'aide sociale qui va corriger une injustice dont les grandes villes étaient victimes : plus elles comptaient de pauvres plus elles payaient par habitant. Ce qui était contre-redistributif. Enfin, le montant de la dotation de solidarité urbaine versée par l'Etat va augmenter en 2000.

Les villes ne sont-elles pas en train de perdre leur autonomie en laissant l'Etat compenser directement les impôts qu'elles percevaient avant ?

C'est une question de fond. Les dotations de l'Etat aux collectivités locales ne cessent d'augmenter depuis la décentralisation pour atteindre la somme impressionnante de plus de 280 milliards de francs dans la loi de finances 2000. Avec la réforme de la taxe professionnelle et celle qui se prépare sur la taxe d'habitation, ce montant va encore augmenter. Je suis opposé à la disparition des impôts locaux, mauvaise pour la démo-

cratie locale. Les priorités sont ailleurs. Il faut rechercher une meilleure équité fiscale en particulier pour la taxe d'habitation : il est aberrant qu'elle soit calculée sur des valeurs locatives d'il y a 30 ans. Et il faut développer la péréquation entre les collectivités car les revenus des communes sont loin d'être proportionnels à leurs charges respectives. Je suis partisan d'une maîtrise des impôts locaux mais aussi de leur spécialisation. Si chaque collectivité (région, district, département, commune) avait, par exemple, la maîtrise d'un type d'impôt, cela marquerait mieux leur responsabilité tout en améliorant la lisibilité pour le contribuable.

En fait, la France s'inspire de modèles européens...

Je ne souhaite pas qu'elle continue à se rapprocher du modèle allemand ou britannique où l'Etat a une place prépondérante dans le financement des villes. Le modèle français a toujours été bâti sur des collectivités locales qui décident librement de leurs recettes et leurs dépenses. C'est un principe républicain fondamental.